
EN PARTENARIAT AVEC LA CCI OISE FORMATION



Avez-vous déjà pensé à recruter un(e) apprenti(e) ?

Accueillir un(e) apprenti(e) qui se perfectionne dans les métiers du tourisme peut être d'une grande aide pour mettre en place des projets pour lesquels vous n'avez jusqu'à présent pas trouvé **le temps**, ou pour lesquels un **apport de compétences** serait le bienvenu.

Jusqu'au 31 décembre 2021, le gouvernement a déployé un dispositif d'aide très intéressant pour que le recrutement d'un contrat d'apprentissage ait un **coût quasi nul** pour l'employeur.

En parallèle, la CCI Oise Formation propose une nouvelle formation pour la rentrée de septembre 2021, au sein du campus de la CCI de l'Oise à Monchy Saint-Eloi : un **BTS tourisme en 2 ans**.

Particulièrement adapté pour des structures comme un Office de tourisme, un hôtel ou camping, un parc d'attractions ou une base de loisirs etc. découvrez en détails, le dispositif du « **contrat d'apprentissage** » sur cette page, réalisée en partenariat avec la **CCI de l'Oise**.

les avantages à recruter un(e) apprenti(e)

Economiser sur son processus de recrutement.

Les apprenti(e)s ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif total de votre entreprise.

Les coûts de recrutement sont réduits puisque le contrat d'apprentissage propose différents types de rémunérations (entre 27% et 100% du SMIC).

Un(e) futur(e) salarié(e) formé(e) aux besoins de votre entreprise.

L'apprentissage est l'opportunité pour vous de transmettre votre savoir-faire, votre culture et les valeurs de votre entreprise.

les différentes étapes de sa formation permettront à l'apprenti(e) de se familiariser avec vos propres méthodes et techniques.

Chaque apprenti(e) peut devenir sans crainte votre collaborateur(rice) de demain !

Une véritable aide opérationnelle dans votre établissement

L'arrivée d'un(e) apprenti(e) est un élément dynamisant, qui apporte un œil nouveau sur un métier et sur l'entreprise.

A savoir qu'un(e) apprenti(e) passe deux tiers de sa formation en entreprise ! Cela permet de lui confier des missions complètes.

tout savoir sur le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage : explications !

Tout savoir sur le contrat d'apprentissage : nature du contrat, âge de l'apprenti(e), tutorat, durée du contrat, période d'essai et rupture de contrat, durée du travail,

remuneration, vie au contrat...

+ D'INFOS

Les aides pour l'entreprise

Aide exceptionnelle en lien avec la crise sanitaire, aide unique, déductions fiscales, aide à l'embauche d'un travailleur handicapé, retrouvez toutes les aides aux entreprises qui recrutent un(e) apprenti(e).

+ D'INFOS

Les obligations et engagements de l'employeur

Effectuer la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), organiser une visite médicale, remplir le registre unique du personnel, tenir à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels, suivre la vie du contrat... retrouvez-ici toutes les obligations à remplir et les engagements à suivre pour le recrutement d'une) apprenti(e).

+ D'INFOS

aide exceptionnelle covid-19

Pour tous les contrats conclus **entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021**, une aide est accordée aux employeurs qui recrutent des apprenti(e)s : **5 000 euros** pour les apprenti(e)s mineur(e)s et **8 000 euros** pour les majeur(e)s.

L'aide est valable pour toutes les embauches d'apprenti(e)s préparant un diplôme allant **du CAP aux masters** (BAC+4 / BAC+5).

En plus de cette aide, la **période de recrutement est allongée** temporairement de 3 à 6 mois.

informations pratiques

Contactez le [Point A](#) de la **CCI Oise Formation** de notre part ☺
au 03 44 79 80 81
ou celluleadministrative@cci-oise.fr

JE SOUHAITE ÊTRE CONTACTÉ

JE DÉPOSE UNE OFFRE
D'ALTERNANCE



Agence de
DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE